



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Delta de l'Aa

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux du Delta de l'Aa
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du

02 décembre 2016

Le vendredi 02 décembre 2016, à 9 h00, sous la présidence de M. Bertrand RINGOT, à Gravelines, s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa (composition selon l'arrêté du 19 mai 2016).

MEMBRES DE LA CLE PRESENTS

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

Association des Maires du Pas de Calais :

M. Julien RENAULT, élu à Polincove

Mme Nicole CHEVALIER, maire d'Audruicq

M. Bruno DEMILLY, maire de Campagne-les-Guînes

Association des Maires du Nord :

M. Guy PRUVOST, adjoint au maire de Brouckerque

M. Bertrand RINGOT, maire de Gravelines

M. Christian DEJONGHE, adjoint à Hoymille

Parc Naturel Régional Caps et Marais D'Opale :

M. Jean-Michel MARCOTTE

Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem :

M. José BOUFFART

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

Chambre d'Agriculture : M. Francis HENNEBERT

Nord Nature Environnement : M. Michel MARIETTE

Distributeurs d'eau (SUEZ) : Mme Cécile SPRIET

Union des Wateringues du Nord : M. Bernard CALOONE

Fédération de Pêche du Nord : M. Gérard FERAY

Fédération des Chasseurs du Nord : M. François AUROY

Représentant de l'utilisateur « Sports et Loisirs » : M. Alain LEFRANC, Canoë-Kayak Coudekerquois

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM) représenté par M. David SZAREK

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas de Calais (DDTM) représenté par M. Julien JEDELE

Monsieur le Directeur de la DREAL, représenté par M. Laurent LEJEUNE

Monsieur le Délégué Interrégional de l'ONEMA représenté par M. Stéphane LEURS, ONEMA 59

Monsieur le Président du Directoire du GPMD, représenté par M. Thierry FOURNIER

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, représenté par Mme Annabelle MORMENTYN

Monsieur le Délégué du Conservatoire du Littoral, représenté par M. Etienne DUBAILLE

MEMBRES DE LA CLE EXCUSES

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLECTIVITES :

Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais : M. Benjamin PRINCE

Conseil Général du Pas-de-Calais :

Mme Sophie WAROT-LEMAIRE

Mme Caroline MATRAT

M. Pierre-Henri DUMONT

Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale : M. Ludovic LOQUET

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS :

ADELE : Mme Sylvie VASSEUR

CLCV : Mme Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

Fédération de Pêche du Pas-de-Calais : M. Patrice CHASSIN

Comité Régional des Pêches : M. MONTASSINE

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT :

Monsieur le Préfet du Nord

Monsieur le Directeur Régional de la DRAAF

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé

Monsieur le Directeur régional de Voies Navigables de France

PARTICIPANTS NON MEMBRES DE LA CLE

Monsieur Xavier CHELKOWSKI, Agence d'Urbanisme de Dunkerque Flandre

Monsieur Philippe PARENT, Institution Intercommunale des wateringues

Mme Justine TOUSSAINT, PMCO

M. Didier LENOIR, C C de la Région d'Audruicq

M. José MATTE, DDTM 62

Madame Laurence GUICHARD, animatrice du SAGE du Delta de l'Aa

M. Bertrand Ringot accueille les participants et introduit la réunion.

Ordre du jour :

1. Présentation des coûts liés à la révision du SAGE
2. Validation de l'état des lieux du SAGE

3. Désignation d'un nouveau président (nouvelle présidente) du groupe de de travail « Lutte contre les inondations »
4. Désignation d'un nouveau membre de la Commission Permanente
5. Validation du tableau de bord 2015-2016 du SAGE
6. Questions diverses

Le diaporama est joint au compte-rendu.

1. Présentation des coûts liés à la révision du SAGE

Laurence GUICHARD rappelle les objectifs de la révision, et le calendrier de révision (objectif d'approbation : fin 2018). Le coût de la révision a été estimé, notamment en tenant compte de l'ordonnance du 03 août 2016 qui modifie la consultation du public : l'enquête publique sera maintenue mais la possibilité de dématérialiser est accrue, ce qui diminue les frais d'impression des documents.

Le coût estimé pour la révision du SAGE est de 70 000 euros, dont 50% pris en charge par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Laurence GUICHARD propose d'étaler la dépense pour les collectivités qui financent le SAGE sur deux années budgétaires (2017-2018).

Proposition de participation des collectivités du SAGE (incluant l'animation du SAGE) :

	%	2017	2018
C.C. Région d'Audruicq	6,8	2019	2019
CC 3 Pays	6,1	1810	1810
CU Dunkerque	51,1	15071	15071
CC Lumbres	1,2	343	343
CAPSO	0,8	238	238
CC Hauts de Flandre	8,3	2452	2452
CA Calaisis	25,7	7567	7567

Le tableau présenté ne soulève pas de remarque de la part des élus présents. La question est posée de financer les frais liés au SAGE sur la taxe GEMAPI : les services de l'Etat se renseignent pour répondre à la question.

2. Validation de l'Etat des lieux du SAGE

L'état des lieux du territoire est établi pour évaluer la mise en œuvre du SAGE et définir les enjeux du futur SAGE. Il a été établi grâce au concours des groupes de travail thématiques du SAGE. Les grands enjeux ont été présentés lors de la CLE de juillet 2016. Le document rédigé a été envoyé avec l'invitation à la réunion.

Discussion

Michel Mariette demande pourquoi la gestion du trait de côte n'est pas abordée dans le document. Laurence Guichard répond qu'elle est abordée dans le chapitre « lutte contre les inondations » mais de façon indirecte. Un paragraphe spécifique sera ajouté dans le document.

Bernard Caloone s'interroge sur la mention de frayères à brochets sur le Bierendyck. Il s'agit de la frayère créée dans le cadre de la ZOEC. Il rappelle que les watergangs n'ont pas à satisfaire à l'obligation de restauration de la continuité écologique ; Laurence Guichard indique qu'on peut restaurer la continuité latérale lors d'opération de restauration de zones humides par exemple, et que la continuité longitudinale ne dépend parfois que de la position d'un batardeau. L'absence d'obligation n'interdit pas de réfléchir à la problématique sur les principaux watergangs.

Thierry Fournier demande, au nom du GPMD, que soit proscrit l'inventaire actuel des zones humides remarquables du SAGE. Il mentionne le cas de certains aménagements qui seraient imperméabilisés depuis longtemps, et qui font l'objet de demandes spécifiques de la part des services Police de l'Eau aux nouveaux aménageurs.

Laurence Guichard indique que le SDAGE 2016 ne demande plus aux SAGE d'inventaire, mais bien une mise en valeur de certaines ZH (à préserver/restaurer/viables pour l'agriculture). Ce travail a commencé cet été avec un stagiaire, et sera présenté, même s'il n'est pas complètement terminé, aux membres de la commission « milieux ». L'inventaire actuel n'aura donc plus lieu d'être (il sert de base à la réflexion du futur « inventaire »).

Didier Lenoir indique que les études de caractérisation type « Police de l'Eau » coûtent aux collectivités. Julien Jédelé répond que le SAGE n'a pas vocation à faire des études de caractérisation sur l'ensemble de son territoire. C'est la responsabilité du porteur de projet.

Stéphane Leurs rappelle l'importance d'une bonne définition des zones humides et inondables, pour éviter de construire au mauvais endroit.

Laurent Lejeune indique que les fonctionnalités des ZH doivent être identifiées.

Xavier Chelkowski demande si une cartographie sera jointe au document et si les parcelles cultivées pourront être classées en ZH. Laurence Guichard répond qu'une cartographie sera bien réalisée (mais à une échelle du 1/25 000 ème, pas parcellaire vu l'ampleur du territoire), et que la proposition de base inclura certainement des parcelles agricoles.

Guy Pruvost demande à qu'on tienne compte du travail réalisé sur certaines communes (cartographie précise des ZH, lien avec la Trame verte et bleue...).

Michel Mariette demande si une réunion Intersage (avec le Boulonnais et l'Authie) est prévue pour le milieu marin. Cela pourra être fait.

Julien Jédelé indique que l'état des lieux doit mentionner les possibilités liées au potentiel hydroélectrique.

L'état des lieux sera mis à jour selon les remarques émises.

3. Désignation des nouveaux membres

M. Soissons, représentant la Ville de Dunkerque, a démissionné de ses fonctions. M. Julien Renault propose de le remplacer à la présidence du groupe « Lutte contre les inondations », mais demande à être remplacé à la présidence du groupe « communication ». Personne ne souhaitant se positionner à cette présidence, M. Renault en assurera l'intérim.

M. Pruvost accepte de remplacer M. Soissons comme membre de la Commission Permanente du SAGE.

4. Validation du tableau de bord 2015-2016

Le tableau de bord du SAGE est une synthèse d'indicateurs destinés à évaluer l'avancement de la mise en œuvre du SAGE. Il contient 40 indicateurs ou groupes d'indicateurs. Le dernier tableau de bord datant de 2014, la mise à jour était nécessaire (notamment pour prendre en compte les objectifs du SDAGE 2016).

Discussion :

Laurent Lejeune indique que les données MAE (Mesures Agro-Environnementales) devraient être disponibles auprès de la DRAAF.

Les données des SPANC sont parfois anciennes, car tous les opérateurs de SPANC n'ont pas fourni leurs données 2015/2016.

Xavier Chelkowski indique que plutôt que des indicateurs de type « surfaces ou linéaires restaurés », il est pertinent d'évaluer la biodiversité en fonction de la présence d'espèces indicatrices. Le SCOT Flandre-Dunkerque pourra fournir ces indicateurs.

Michel Mariette pose la question du recensement des espèces invasives. Laurent Lejeune indique qu'il s'agit en effet d'un enjeu futur dans tous les SAGE.

La question des profils de vulnérabilité mytilicoles est posée. Annabelle Mormentyn répond qu'aucun n'est réalisé sur le bassin, puisqu'aucun porteur de projet ne s'est manifesté.

5. Présentation des avis rendus sur les dossiers Loi sur l'Eau soumis à autorisation pendant l'année 2016

L'avis de la CLE a été sollicité pour 7 avis en 2016 (dont deux en cours). C'est la Commission Permanente qui est sollicitée (le plus souvent par mail) pour rendre un avis.

Discussion :

Julien Renault s'inquiète de l'étude des répercussions de la construction de la nouvelle jetée de Calais (programme Calais Port 2015) sur l'évolution des dunes devant le lotissement des Escardines. M. Dubaille indique que les études hydrosédimentaires montraient un impact plutôt positif mais qu'il faut être sûr du suivi de ces conséquences. Il propose à la CCRA de saisir le Sous-Préfet et le comité de suivi du programme.

6. Questions diverses

M. Mariette demande quand la CLE sera consultée sur le dossier de la ZAC de Quaëdypre.

David Szarek répond que la consultation actuelle porte sur le permis de construire, le dossier Loi sur l'Eau étant en cours d'élaboration. M. Ringot propose que cette consultation fasse l'objet d'une réunion de la Commission Permanente si besoin.

M. Mariette signale que les associations sont conviées bientôt à une réunion d'informations sur le SCOT Flandre-Dunkerque, en révision. La CLE du SAGE n'étant pas associée à la révision, M. Ringot demande à M. Mariette de représenter l'assemblée.

Concernant le GECT groupe « eau », Xavier Chelkowski indique que la priorité était donnée jusque-là aux projets Interreg (ex : inversion temporaire du sens du canal de Furnes). En 2017, des réunions d'échange sur les plans de gestion pourront être programmées.

Fin de la réunion. M. Ringot remercie les participants.



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa

Gravelines, le 02 décembre 2016



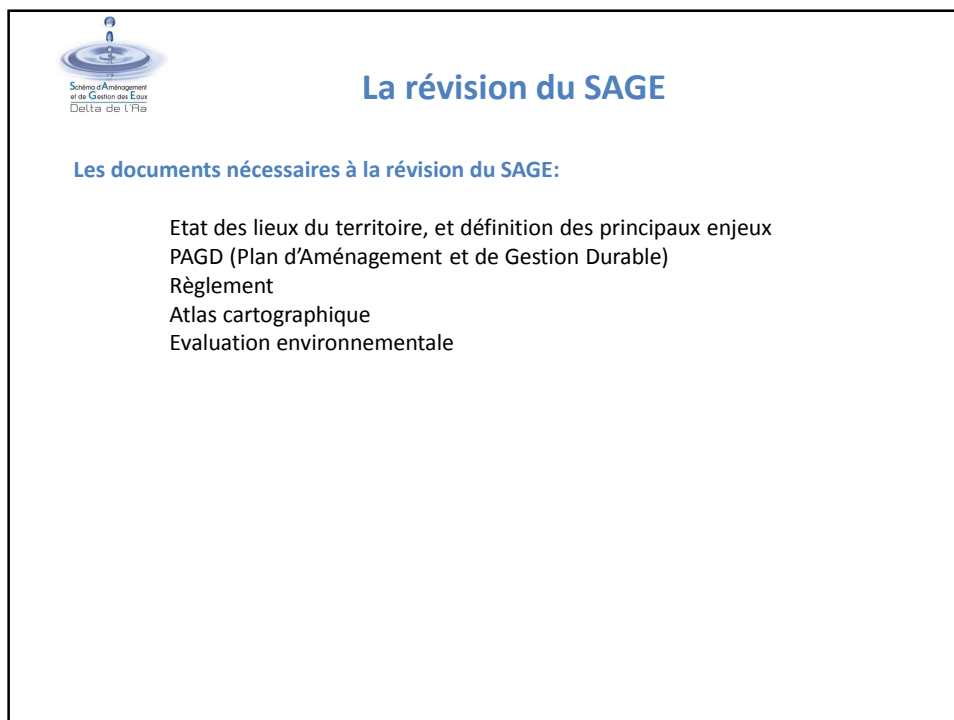
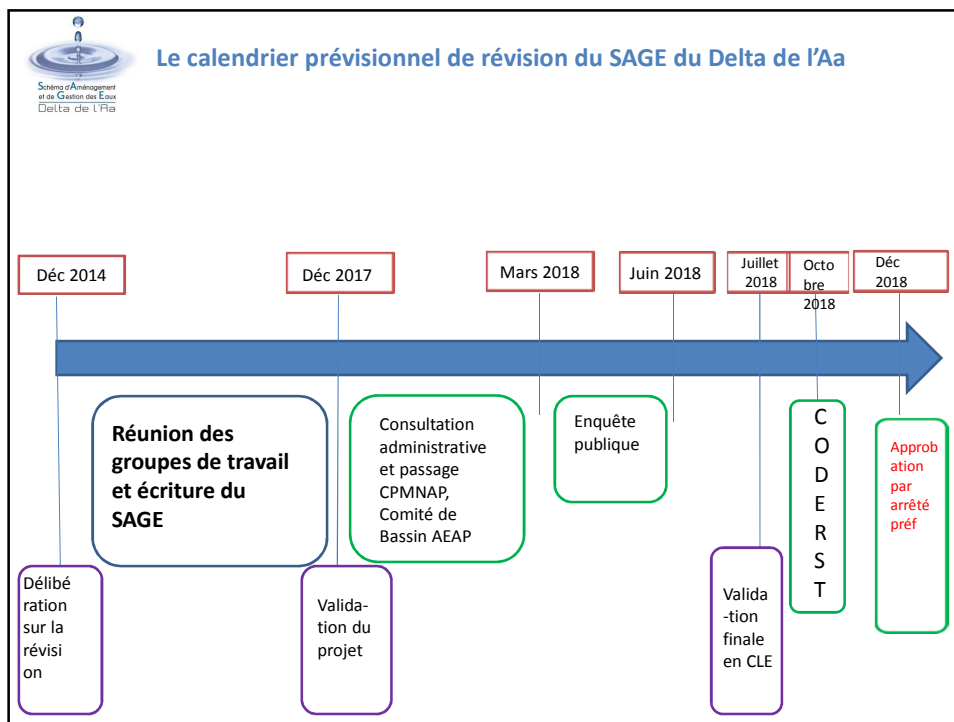
La révision du SAGE

Rappel des objectifs :

Mise à jour d'un SAGE écrit approuvé en 2010 et écrit entre 2007 et 2009

actualisation du contenu (évolutions réglementaires, techniques...)
écriture d'un règlement qui soit utilisable par les services de l'Etat
mise en compatibilité avec le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021

4 groupes de travail se réunissent pour participer à la révision:
ressource en eau potable et industrielle
lutte contre les inondations
qualité des eaux et des milieux naturels
communication





La révision du SAGE

Estimation du coût de la révision du SAGE

[L'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016](#) a pour objectif de « faire en sorte que le processus d'élaboration des projets soit plus transparent et l'effectivité de la participation du public à cette élaboration mieux assurée ». L'article 7 de la [Charte de l'environnement](#) permet en effet à toute personne de participer à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement. **Cette ordonnance en définit les objectifs et en précise les modalités :**

- elle renforce la concertation en amont du processus décisionnel**
- elle modernise la procédure classique de concertation en aval : dématérialisation accrue**

Permet de diminuer le coût de la révision, notamment l'impression de documents pendant la phase de consultation



La révision du SAGE

Coût estimé de la révision :

35 000 euros pour l'enquête publique

35 000 euros pour la conception et l'impression des documents approuvés

Financement : 50 % par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Proposition : étaler les frais sur 2 années budgétaires (2017 et 2018)

Si l'on ajoute les coûts de l'animation (12 000 euros/an) :

	nb habitants	%	2017	2018
C.C. Région d'Audruicq	27224	6,8	2019	2019
CC 3 Pays	24413	6,1	1810	1810
CU Dunkerque	203241	51,1	15071	15071
CC Lumbres	4627	1,2	343	343
CASO	3203	0,8	238	238
CCHF	33073	8,3	2452	2452
CA Calaisis	102047	25,7	7567	7567



La révision du SAGE

Etat des lieux du SAGE

Document qui présente le diagnostic du territoire en 2016, sur les grandes thématiques du SAGE.

Permet de dégager les grands enjeux du futur SAGE (cf présentation de la réunion de la CLE du 01 juillet 2016)

Document rédigé envoyé avec l'invitation : remarques, questions?



Thématique		Enjeux
Usages	Eau potable	Securiser la distribution Maintien de la qualité de l'eau souterraine
	Agriculture	Partage de la ressource en eau superficielle, maintien de sa qualité
	Industries	Securiser l'approvisionnement en eau, superficielle ou souterraine
	Navigation	Assurer de bonnes conditions de navigation toute l'année
	Loisirs	Préserver la qualité de l'eau et des milieux
Qualité des eaux		Lutter contre les pollutions diffuses, d'origine industrielle, agricole, et domestique
Gestion quantitative de l'eau	Inondations	Gérer l'évacuation des eaux Diminuer la production de ruissellements Améliorer le système de surveillance Améliorer la prévention et la gestion de crise
	Etiage	Partage de la ressource Maintien de la bonne qualité des milieux
Biodiversité aquatique	Zones humides	Répertorier les ZH selon leurs fonctionnalités, mettre en place des actions de préservation
	Cours d'eau	Rétablissement de la continuité écologique Entretien raisonné
	Littoral	Restauration des zones dégradées
Gouvernance		Faire émerger une structure de gouvernance à l'échelle du bassin de l'Aa
Eau et urbanisme		Cohérence des politiques
Sensibilisation communication		Accentuation de la sensibilisation



La révision du SAGE

Désignation du nouveau président (nouvelle présidente) du groupe de travail « Lutte contre les inondations » : parmi les trois collègues

Désignation d'un nouveau membre de la Commission Permanente : parmi le collègue des élus



Validation du tableau de bord 2015-2016

A quoi sert le tableau de bord?

Synthèse d'indicateurs mis à jour annuellement, qui permet de suivre l'évolution du territoire pendant la mise en œuvre du SAGE

Le précédent tableau de bord datait de 2014 (avant la mise en œuvre du SDAGE actuel), donc nécessitait une mise à jour.

Les indicateurs figurant dans le tableau de bord sont détaillés dans l'état des lieux.

Au total : 40 indicateurs ou groupes d'indicateurs

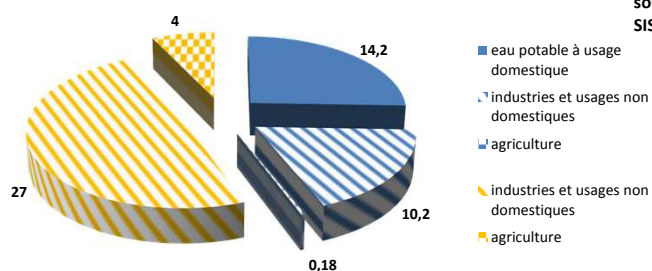
Sources des indicateurs : AEAP, producteurs de données, SAGE....



Tableau de bord : orientation I Garantie de l'approvisionnement en eau

Indicateurs de qualité et quantité des eaux superficielles et souterraines
Indicateurs de production/consommation d'eau potable et industrielle
Etat des réseaux
Protection des captages

Exemple:



En millions de m³,
année 2012,
sources : Agence de l'Eau,
SISPEA, données partenaires

Les grands chiffres de la consommation en eau du territoire



Tableau de bord : orientation II Diminution de la vulnérabilité du territoire aux inondations

Nombre d'ouvrages de surveillance/mesure
Portés à connaissance sur les zones inondables
Nombre de communes concernées par un PPR
Nombre d'arrêtés catastrophe naturelle
Etat des ouvrages de défense à la mer

Ajout :

Etat d'avancement du PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations)



Tableau de bord : orientation III Reconquête des habitats naturels

Entretien des cours d'eau

Continuité écologique : nombre d'obstacles classés, nombre d'obstacles rendus franchissables

Surface en zone humide: ZDH, ZH remarquables intégrées dans les documents d'urbanisme, engagées dans les MAE, acquises et protégées

Nombre de rats musqués piégés

Exemple:

Evolution du nombre d'ouvrages aménagés sur la Hem



Tableau de bord : orientation IV Poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux continentales et marines

Etat des masses d'eau côtières et de transition

Qualité des sites conchylicoles

Qualité des eaux de baignade

Etat d'avancement des profils de vulnérabilité des eaux de baignade

Etat des plans d'eau

Assainissement : Rejets des stations d'épuration, part des STEP en autosurveillance, travaux de réseau, état d'avancement des SPANC

Rejets des industries

Agriculture : surfaces engagées dans des mesures de protection, surfaces en agriculture biologique

Sites et sols pollués

Etat de la masse d'eau « Aa, wateringues »

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013 (arrêté 2010)
Etat physico-chimique							
Potentiel biologique *							
Potentiel écologique							
Etat chimique avec HAP							
Etat chimique sans HAP							
Etat global							



Présentation des avis rendus par la CLE sur les dossiers Loi sur l'Eau soumis à autorisation en 2016

dossier	pétitionnaire	date	Avis rendu
Reconstruction de la digue de Sangatte	DDTM 62	mars 2016	favorable avec recommandations
Projet DK plus Mobilité	CU Dunkerque	mai 2016	favorable avec recommandations
Autorisation temporaire d'irrigation dans les Wateringues du Pas-de-Calais	Association des irrigants NPdC	mai 2016	favorable avec recommandations
Continuité écologique de la Hem : moulin de la Leulenne	SCI Bal/ Agence de l'eau AP	juin 2016	favorable
Aménagement d'une vanne entre le canal de Furnes et le canal exutoire (site des 4 écluses)	Institution Intercommunale des wateringues	septembre 2016	favorable avec recommandations

En cours

dossier	pétitionnaire	échéance	Avis rendu
Continuité écologique de la Hem : moulin d'Audenfort	EPF NPdC	20 décembre 2016	En consultation
Travaux du Port "Calais 2015" , Société des Ports du hors infrastructures maritimes Déroit		05 janvier 2017	En consultation



Questions diverses